

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Le calvaire des héros. — Justice.

Informations

La promenade des mutilés. — Epilogue d'un procès injustifié. — Un communiqué de la Confédération nationale. — Le séjour des mutilés à la campagne. — Une maison de retraite à Montpellier.

Les Glanures du Mois

La Page des Sans-Filistes

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations volontaires. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 juin 1928. — Procès-verbal de la réunion du Groupement régional du Nord. — Compte rendu de l'Assemblée générale des masseurs. — Avis divers.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

PP606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. COTTIN, notaire honoraire;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss GRACE HARPER;
Miss WINIFRED HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALIHER, membre de l'Académie de Médecine.

Le Calvaire des Héros

Je viens d'achever la lecture de la dernière œuvre de Gabriel Reuillard, *Le Calvaire des Héros* (1). Ce n'est pas un roman où l'imagination de l'auteur a mis en scène des personnages légendaires ou a créé des situations dramatiques pour plaire à un public de plus en plus avide de fortes émotions. C'est un exposé objectif, c'est le récit fidèle de la pénible existence des grandes victimes de la guerre, meurtries dans leur chair, diminuées physiquement et qui, dix ans après la fin de l'effroyable désastre, d'où elles ont pu revenir, se débattent douloureusement, et presque toujours stoïquement, au milieu de difficultés de toutes sortes pour ne pas sombrer dans cet océan mouvant de la vie où elles sont ballottées au gré des volontés étrangères. Gabriel Reuillard, qui est un de nos frères d'armes et qui sait, par expérience, ce dont a été capable le soldat de la grande guerre, s'est penché depuis plusieurs années sur ses anciens compagnons des tranchées et les a suivis sur les routes scabreuses où, après la signature de la paix, ils se sont engagés. Il les a vus peiner et traîner péniblement le lourd fardeau

(1) Gabriel Reuillard est né à Rouen le 30 juillet 1885. Après des études secondaires inachevées, il vient visiter l'Exposition de 1900 à Paris. Il est séduit par la beauté de Paris, cherche un emploi dans le commerce, reste dans la capitale et s'y débrouille jusqu'au service militaire en exerçant plusieurs métiers : représentant de librairie, représentant d'une maison de photographie et d'encadrement, etc.

Période de deux ans de service militaire au 106^e d'infanterie à Châlons-sur-Marne, puis retour à Rouen et à Paris. Début dans le journalisme à Rouen, dans un petit hebdomadaire local *Rouen-Gazette*, et à Paris aux *Hommes du Jour*, où il donne des chroniques littéraires et devient Secrétaire de la Rédaction jusqu'à la guerre. Collaboration à *Comœdia*, *La Bataille Syndicaliste*, *Le Gil Blas* et fondation des *Horizons* avec Marcel Millet, René Morand, René Wachthausen, etc. La guerre. Mobilisé au 39^e régiment d'infanterie à Rouen où il avait déjà accompli une période de réserve, 20 mois de front, 30 mois de captivité, croix de guerre. Directeur du *Courrier Littéraire des Hommes du Jour* (V^e à le facteur) et du *Bonnet Rouge* (Le Jardin des piqures), avant la guerre; Directeur du *Courrier Littéraire de l'Internationale* (La plume entre les dents). Après la guerre, Eugène Merle l'appela à la direction littéraire de *Paris-Soir*, dès la fondation de ce quotidien dont il devient peu après critique dramatique. Il collabore actuellement aux journaux suivants : *Les Annales*, *Candide*, *La Dépêche de Toulouse*, *l'Information*, *Le Petit Parisien*, *Le Progrès Civique*, *Le Quotidien*, *La Rumeur*, etc.

Gabriel Reuillard a fait représenter en collaboration avec René Wachthausen *Notre Passion*, 4 actes, Odéon, 1921 et *L'Egal*, 4 actes, Odéon, 1924. Il a publié *Les rapports franco-allemands avant la guerre* (Clarté, 1920), *Le Réprouvé*, roman, Baudinière, 1924; *La Fille*, roman, Baudinière, 1925; *L'Homme Nu*, (Baudinière, 1926); *Grasse Normandie*, Notes de voyage, avec 100 illustrations de Maurice Vlaminck (Delpuech, 1926); *La Chair en peine*, roman (Baudinière, 1927). Gabriel Reuillard est membre du Comité du Syndicat des Journalistes et du Comité de l'Association des Ecrivains Combattants.

de leurs permanentes infortunes, il a entendu leurs soupirs que l'écho faiblement répétait ; leur grande pitié a ému son âme attentive et il a pensé que tant de souffrances ne devaient pas rester ignorées de la foule affairée. Puisque les victimes de la guerre n'osent pas, par pudeur, montrer leurs plaies encore saignantes, il est allé au-devant d'elles ; il les a surprises dans leurs foyers familiaux ; en frère, en ami, il a interrogé les mutilés ; ils lui ont ouvert leur cœur et ce qu'ils lui ont dit, il l'a scrupuleusement enregistré pour le redire, à son tour, à ceux qui ont trop vite oublié. Le cortège innombrable des rescapés de la grande tuerie défile ; pas un cri de révolte ne sort de leurs poitrines, mais leur silence signifie-t-il qu'ils sont satisfaits et heureux ? Hélas ! non, mais, après tant d'années si rudes, ils n'ont plus le courage de crier. Leurs misères, ils les supportent, gardant au cœur le secret espoir qu'elles seront de plus en plus atténuées. Attitude noble, sans doute, mais trop souvent incomprise et c'est là le mérite de Gabriel Reuillard d'avoir dénoncé les lacunes d'une législation protectrice, en vertu de laquelle les mutilés de la guerre, les vieux parents des morts pour la France, les veuves et les orphelins bénéficient de pension, certes, mais qui n'assure nullement aux plus éprouvées d'entre ces victimes l'entière quiétude à laquelle elles peuvent légitimement aspirer.

Nous devons féliciter bien sincèrement l'auteur du *Calvaire des Héros*, qui, à une époque d'égoïsme farouche où l'on ne regarde guère ce qui se passe autour de soi, s'est attribué la belle et généreuse mission de défendre la cause de ceux que la guerre a meurtris et qui la sert passionnément, avec ferveur, avec un zèle ininterrompu, par des écrits où il met, chaque fois, tout son cœur. Les Aveugles de Guerre doivent, tout particulièrement, le remercier d'avoir fourni à leur président l'occasion d'exprimer, une fois de plus, ce à quoi ils prétendent et nous ne saurions trop engager nos camarades à se rendre compte, par eux-mêmes, en se faisant lire l'œuvre de Gabriel Reuillard, de son dévouement profond à notre cause et de sa fraternelle affection.

Elie CLAINVILLE-BLONCOURT.

Nous extrayons du Calvaire des Héros (Les Editions de France, 20, avenue Rapp, Paris, 12 francs), le chapitre suivant, qui est la conclusion de l'ouvrage :

JUSTICE

Je me suis trouvé pendant d'interminables mois devant la longue théorie des paraplégiques, des aveugles, des gueules cassées, des tuberculeux, des manchots, des unijambistes, des culs-de-jatte, des demi-fous, des idiots, des fous...

J'ai compulsé les fiches d'hôpital les plus horribles.

J'ai plongé au fond des douleurs humaines dans une époque particulièrement riche, hélas ! en catastrophes.

Je sors de là, assommé, titubant, comme un noyé tiré de l'eau. Mais je respire, je reprends peu à peu contact avec les êtres, les choses. La douce lumière du jour me touche, me caresse, me réchauffe. Finie l'asphyxiante plongée. Fini le cauchemar.

Ça commence, au contraire...

Ce n'est pas parce que nous ne sommes plus en guerre, que nous n'en parlons plus, que nous n'en voulons plus parler, que la guerre fait trêve, que les maux, les douleurs engendrées s'apaisent, disparaissent.

La guerre continue son œuvre de mort sur les êtres qu'elle a touchés. Elle est près d'eux, contre eux, sur eux. Son atroce odeur de charogne colle à leur chair, leur cœur, leur âme. Il faut, chaque jour, renouveler les pansements, presser les plaies. Il faut, chaque jour, couper les membres qu'elle gangrène. Il faut, chaque jour, fermer les cercueils qu'elle emplit.

Ce que j'ai vu, décrit, n'est qu'une partie, une infime partie de ce qui existe. J'ai voulu, par pudeur humaine, ne pas étaler certains cas. Je n'ai point parlé des castrés. Je n'ai point parlé...

Me fera-t-on l'honneur de croire que, non seulement je n'ai mis aucune exagération dans mes navrantes peintures — la vérité suffit — mais que, bien souvent, par ménagement pour mes lecteurs, j'ai voilé, atténué des détails affreux. J'en ai autant de preuves à fournir qu'on voudra, si on l'exige.

Il meurt encore en France, chaque année, 30.000 victimes de la guerre, souvent après d'horribles opérations.

Le gouvernement attend-il qu'il n'y en ait plus pour faire enfin quelque chose qui vaille, qui compte, après toutes ses belles promesses ?

Beaucoup de ces déshérités, atteints aux sources vives, ne peuvent travailler par manque de forces ou d'emplois. Ceux qui le peuvent le font, nous l'avons vu. Ils se soustraient avec bonheur à la sollicitude collective ou privée.

Les mutilés et les blessés ne sont pas des mendiants. Ils n'ont pas à tendre la main, l'unique main qui leur reste parfois après avoir donné l'autre pour la défense du patrimoine commun.

On quête ici. On danse là. Trois mois après, on requête, on redanse. On est bon jusqu'à l'impudeur. On donne tout ce qu'on ne veut plus : vêtements usagés, pain dur...

La semaine de bonté!

Des veuves, malades, avec plusieurs enfants, n'ont pas de quoi se nourrir, se vêtir, se loger. De vieux parents, ayant donné leurs dernières forces au travail, leur dernier espoir au pays, attendent, dix ans après le sacrifice, que l'Etat leur octroie de quoi ne pas crever de faim.

Je sais bien que l'Etat, c'est nous, que nous avons déjà beaucoup donné, beaucoup payé, nous, les vainqueurs, les soi-disant vainqueurs échappés par miracle à la tuerie.

Mais n'y en a-t-il pas, dans notre beau pays défendu jusqu'au sacrifice le plus absolu, celui de la vie, n'y en a-t-il pas d'autres qui pourraient, devraient restituer?

Rappelons-nous : scandales du Rhum, des Mistelles, des Farines, des Marchés de Guerre, des Stocks Américains, des Régions Libérées, des Exhumations...

Scandales ! Scandales !

Des hommes sont riches, très riches. Ils le sont depuis peu. Ils le sont depuis 1914.

Pendant qu'ils raffaient les millions à pleines mains, pendant qu'ils emplissaient leurs poches, sans risques, les pauvres gars emprisonnés dans leurs maux incurables, gagnaient 25 centimes par jour pour se faire casser la figure et faucher les membres.

La chair humaine était pour rien. Elle était à vil prix. Elle était moins chère que celle des bestiaux, moins chère que la pierre, le fer et le bois, moins chère que toutes les matières insensibles jetées dans la guerre, façonnées et vendues à poids d'or par les profiteurs.

Alors deux mots, qui hurlent d'être ensemble, se sont accouplés par la volonté tenace des spéculateurs : bénéfices de guerre.

Car il y eut des bénéfices de guerre. Le moindre eut été provocant, attentatoire... Il y en eut beaucoup. Il y en eut d'énormes. Il y en eut de criants. Ils dénoncent le vol et le crime.

Il a fallu huit ans pour que soit voté le principe — le principe, vous entendez bien — de la revision des marchés de guerre.

En vain, les groupements d'anciens combattants ont multiplié pendant huit années, les ordres du jour. Les survivants attendent. Les parents et les ascendants des morts attendent. Chaque jour, il en est qui ferment les yeux sans avoir vu s'ouvrir l'ère de l'équité promise.

Les quinze cent mille morts auxquels on avait dit, juré... Les pauvres camarades auxquels j'ai affirmé moi-même, pour que leur agonie soit moins atroce, en tenant dans les miennes leurs mains qui se glaçaient... Tous, tous, les voilà qu'ils se lèvent dans mon souvenir, les voilà qu'ils réclament... J'entends leurs voix fraternelles. J'entends leurs plaintes, leurs supplications, leurs ordres, leurs menaces. Je vais vers eux comme ils seraient venus vers moi, m'aider, m'assister dans les barbelés. Je leur réponds, je leur promets, oui, je leur promets à mon tour. Je ne puis pas rester plus longtemps parjure et complice des imposteurs.

J'ai honte, honte pour les dupes, pour les dupeurs. J'ai honte pour ceux qui mentent, honte pour ceux qui laissent mentir, honte pour tous les traîtres conscients ou inconscients à la grande cause idéaliste de la guerre à la guerre.

J'ai traversé la France du nord au sud, de l'ouest à l'est. Sous la caressante lumière de son ciel nuancé, ses prés, ses bois, ses collines, ses montagnes semblaient s'émouvoir. Au creux des chemins, j'ai respiré l'arôme de ses provinces millénaires où se combinent des odeurs de foin, de lait, de cidre, de vin, de confitures, de brioches, d'olive, de thym... Sous les bouquets d'arbres qui mettent une ceinture verdoyante autour de ses clochers, sous les porches ouverts sur la beauté rustique de ses mas provençaux comme de ses clos normands, j'ai retrouvé, aux pages des livres marquées du signet odorant des herbes fournies par sa terre, la sagesse indolente de Montaigne, la grâce enjouée de La Fontaine, le rire vengeur de Molière... Aux portiques de ses églises et aux façades de ses châteaux, j'ai vu se dérouler les récits fastueux de son art et de son histoire.

J'ai fait plus. J'ai fait mieux. Je suis allé dans les villes étrangères pour qu'au retour, la musicale langue de ma patrie me paraisse plus harmonieuse et plus douce encore. Là-bas, des gens communs devenaient tout à coup orateurs, poètes en parlant de la France, en parlant de Paris. Ils me faisaient sentir le privilège d'y être né et d'y plonger toutes mes racines. Ceux qui se passionnaient de politique me rappelaient les grandes périodes de la Révolution, de l'Affaire

Dreyfus... Ils s'exaltaient. Ils me disaient : « La France est la terre de la Liberté et de la Justice. »

De la Justice !

Oui, tôt ou tard, elle vient chez nous.

Je le crois, je le vois, notre histoire me le dit, notre histoire me le montre.

Justice !

Qu'elle se manifeste, pendant qu'il en est temps encore, pour les martyrs de 1914.



NOTES ET INFORMATIONS

La promenade des mutilés

Nous avons annoncé, dans notre dernier Bulletin, la création récente d'une association dénommée « La Promenade des Mutilés ». Cette association a pour but, sous le haut patronage de M. le Ministre des Pensions :

1° De faire effectuer des promenades et excursions aux mutilés de guerre les plus éprouvés, de leur procurer des distractions et une aide tant matérielle que morale ;

2° De créer et développer, entre ses membres et les mutilés bénéficiaires, des liens de camaraderie et de fraternelle solidarité ;

° D'entretenir, dans l'esprit de tous les bons Français, des sentiments de sympathie agissante en faveur des mutilés de guerre.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris. La Société se compose de membres fondateurs, de membres actifs, de membres adhérents et de membres bienfaiteurs. Pour être membre fondateur, il faut avoir pris l'initiative de l'œuvre, avoir assisté à l'Assemblée constitutive et verser une cotisation annuelle de 20 francs au moins. Pour être membre actif, il faut posséder une automobile et s'engager à participer aux promenades et excursions organisées par l'œuvre en transportant un ou plusieurs mutilés qui doivent être pris et reconduits à leur domicile. Il faut, en outre, payer une cotisation annuelle de 10 francs au moins. Pour être membre adhérent, il faut apporter à l'œuvre un concours efficace et verser une cotisation annuelle de 50 francs au moins. Pour être membre bienfaiteur, il faut apporter à l'œuvre un concours efficace et verser une cotisation annuelle de 100 francs au moins.

Sont membres à vie, dans chaque catégorie, les membres qui ont racheté la cotisation, c'est-à-dire versé une somme égale à 20 fois le montant de la cotisation annuelle minimum.

Tous ces titres sont attribués par le Conseil d'administration. Le titre de président ou de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à la Société. Ce titre confère, aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

La première promenade des mutilés a eu lieu, le mercredi 27 juin, et elle a eu un succès complet. Organisée avec le concours dévoué de l'Automobile Club Féminin, que préside Mme la duchesse d'Uzès, elle a réuni plus de 150 invalides de la guerre, au nombre desquels se trouvaient 20 membres titulaires de l'U. A. G., accompagnés chacun de son guide habituel. Le cortège, composé de 80 voitures groupées aux abords de la Porte Dauphine et conduites presque toutes par leurs propriétaires elles-mêmes, au nombre desquelles on remarquait, Mme la duchesse d'Uzès, Mme Brignoli, la princesse de Grammont, Mme A. Citroën, Mme Weil-Goudchaux, Mme Georges Leygues, Mme Bokanowski, Mlle Deutsch de la Meurthe, Mme Jules Perquel, etc., s'ébranla vers 15 heures et, après une agréable randonnée à travers Saint-Germain et Versailles, il vint s'arrêter au Parc de Bagatelle où un thé d'honneur fut servi. De courtes allocutions furent prononcées par M. le lieutenant-colonel Vaillant, président de l'Association, et par M. Louis Marin, ministre des Pensions. Le plus grande cordialité ne cessa de régner au cours de cette promenade dont, encore une fois, il faut chaleureusement féliciter les promoteurs.

Nous prions tous ceux de nos camarades de la région parisienne qui désireraient participer aux prochaines promenades, de nous le faire savoir, pour nous permettre de dresser une liste à laquelle nous nous reporterons lorsque nous serons invités à fournir des noms et des adresses. Il appartient, en effet, au Bureau des Associations de mutilés d'indiquer, au secrétaire général de « La Promenade des Mutilés », les bénéficiaires éventuels de chaque sortie, en lui communiquant un certain nombre de noms parmi lesquels il fait un choix méthodique. Quelques jours avant la date fixée pour chaque promenade, les camarades qui nous auront répondu à ce sujet seront prévenus par nos soins.

Epilogue d'un procès injustifié

Le docteur Bonnefond, de Bordeaux, qui, comme chacun sait, a rendu de si grands services à plusieurs membres de notre Association, avait formulé contre le Syndicat des Médecins Oculistes Français, qui avait prononcé sa radiation, une demande tendant à l'annulation de cette délibération et à sa réintégration dans le Syndicat.

Cette radiation avait été prononcée à la suite des articles de presse mettant en relief la valeur de la technique opératoire du docteur Bon-

nefond, articles qui avaient paru inspirés par le docteur Bonnefond lui-même, au Syndicat des Oculistes, alors qu'en réalité les éloges adressés à cet habile praticien n'avaient été que la manifestation spontanée et la reconnaissance de ceux de nos camarades à qui la lumière avait été rendue.

La Première Chambre du Tribunal, après plaidoiries de Maîtres Mouliéras et Richard, de Bordeaux, vient de lui donner entière satisfaction. Le Tribunal constate que le docteur Bonnefond est demeuré étranger à la campagne de presse qui a mis en valeur les guérisons d'aveugles de guerre obtenues par ce médecin. Les communications à l'Académie de Médecine sur les maladies traitées ne lui sont pas davantage opposables. En conséquence, le jugement déclare que la décision prise contre le docteur Bonnefond est injuste et l'annule et ordonne la réintégration du médecin. Le docteur Bonnefond obtient, en outre, le franc de dommages-intérêts qu'il réclamait et l'insertion de la décision dans divers organes médicaux.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce jugement, qui répare une injustice flagrante, et nous prions M. le docteur Bonnefond de trouver ici l'expression renouvelée de notre reconnaissance émue.

Un communiqué de la Confédération Nationale

En marge du Conseil d'administration de la Confédération Nationale de la France Meurtrie, six Commissions ont été constituées pour l'examen des principales questions concernant les anciens combattants et les victimes de la guerre.

A la suite du dépouillement des propositions adressées par les Associations, la composition de ces six grandes Commissions a été fixée conformément au tableau ci-après :

ACTION SOCIALE

Humbert Isaac, président (U. N. C.), Rhône.

Camille Planche (A. G. M. G.), Allier.

Debrinay (Aide et Protection), Seine.

*Ménétre*l (Médecins Mutilés), Seine.

Arnould (U. F.), Vosges.

Bellier (U. N. M. R.), Seine.

Eyssartier (U. N. C.), Gironde.

Chabert (U. F.), Bouches-du-Rhône.
Félix (F. O. P.), Seine.
Taudière (U. N. C.), Deux-Sèvres.
Simonet (A. P. G.), Seine.
Matteudi (U. F.), Alpes-Maritimes.
Delahoche (F. N.), Seine.
Ronflé (F. N.), Seine.
Bourcier (A. E. C.), Seine.
Médevielle (de) (Amicale des Gazés de Guerre), Seine.

ACTION CIVIQUE

Osmont, président (U. N. M. R.), Seine.
Audubert (A. P. G.), Haute-Garonne.
Lacquièze (U. N. C.), Gironde.
Schaeplinck (U. N. C.), Nord.
Carpentier (U. N. M. R.), Seine.
Pichot (U. F.), Loiret.
Hirsch (U. N. M. R.), Seine.
Bloncourt (Aveugles de Guerre), Seine.
Lasfargeas (F. O. P.), Lot.
Patou (U. F.), Pas-de-Calais.
Demangeon (U. N. C.), Seine-et-Marne.
Galland (U. N. C.), Seine-et-Oise.
Kraff (Engagés Alsaciens-Lorrains), Alsace.
Pierre (Fédération Vosgienne), Vosges.
Rousseau (U. N. C.), Deux-Sèvres.
Léon Viala (U. F.), Toulouse.
Albert (F. N.), Seine.
Henri Lévêque (A. G. M. G.), Seine.

REVENDEICATIONS MATÉRIELLES.

Rivollet, président (U. N. M. R.), Seine.
Poudevigne (Aide et Protection), Seine.
Pelez (Fédération de Seine-et-Oise), Seine-et-Oise.
Mme Guérin-Charvet (Infirmières), Seine.
Lehmann (U. F.), Seine.
Goy (G. O. M.), Seine.
Dondicol (F. O. P.), Seine.
Desbons (A. P. G.), Seine.

Favret (Union des Aveugles de Guerre), Seine.
Mme Mathieu (A. G. M. G.), Deux-Sèvres.
Bouffard (U. F.), Pas-de-Calais.
Aubertin (U. N. C.), Oise.
Burin (A. P. G.), Finistère.
Fontenaille (U. F.), Pas-de-Calais.
Ouart (U. F.), Seine.
Salette (U. F.), Suisse.
Painvin (F. N.), Seine.
Schoffit (F. N.), Haut-Rhin.
Beaujean (F. N.), Seine-et-Oise.
Perrin (F. F. A. C.), Seine.
Penez (U. N. M. R.), Seine.
Briatte (U. N. M. R.), Seine.
Perriot (U. N. C.), Seine.
Pontalba (de) (U. N. C.), Seine.
Gervais André (A. E. G.), Allier.
Robert Perrault (A. G. M. G.), Allier.

PAIX.

Cassin, président (U. F.), Seine.
Barbasch (A. et P.), Seine.
Boulard (U. N. C.), Seine.
Arthuys (Légion), Seine.
Moussat (Médailleurs Militaires), Seine.
Volvey (A. P. G.), Seine.
Secret (U. F.), Savoie.
Fels (F. O. P.), Seine.
Marcard (U. N. C.), Gironde.
Lamon (Fonctionnaires Victimes de la Guerre), Seine.
Audierne (U. F.), Corrèze.
Viala (U. F.), Haute-Garonne.
Jouvenel (de) (A. E. C.).
Pezet (U. N. C.), Seine.
Déré (A. G. M. G.),
Seurre (F. N.), Seine.
Thébault (A. G. M. G.), Seine.
Chatenet (U. N. M. R.), Seine.

CONTROLE ET EFFECTIFS.

Penquer (U. F.), Morbihan.
Gueux (U. N. M. R.), Seine.
Audubert (F. N. A. P. G.), Haute-Garonne.
Vinçon (A. et P.), Seine.
Colleau (U. N. C.), Aisne.
Lasfargeas (F. O. P.), Lot.
Robert Perrault (A. G. M. G.), Allier.

LES CONFLITS.

Baron (U. N. C.), Seine.
Carpentier (U. N. M. R.), Seine.
Faure (Fonctionnaires Victimes de la Guerre), Seine.
Bolich (Engagés Volontaires Alsaciens-Lorrains), Alsace.
Chatelain (U. F.), Pas-de-Calais.
Sercey (de) (Médailleurs Militaires), Seine.
Seurre (F. N.), Seine.
Hugonnet (A. G. M. G.), Seine.

Le séjour des Mutilés à la campagne

Une très intéressante initiative vient d'être prise par un de nos camarades, grand mutilé de la guerre, qui a lancé un appel dans la presse pour aider les mutilés à trouver un séjour d'été abordable.

Il lui est venu de partout des offres de braves gens qui mettent des locaux meublés, avec cuisine, salle à manger, jardin, à la disposition des mutilés méritants, gens convenables, de bonne tenue, de mœurs honnêtes, et de leur famille.

Le séjour à la campagne est ainsi compris : Trouver à la famille du mutilé un logis sain, meublé, ensoleillé, au grand air, ombragé, à des prix modiques, variant entre 7, 10 et 12 francs par jour (lits pour deux personnes ; s'entendre avec son hôte pour lits supplémentaires).

La famille du mutilé vit comme chez elle, sans varier ses habitudes. Elle achète ses provisions alimentaires et prépare ses repas. Donc, pas de frais d'hôtellerie. Partout, approvisionnement facile, beaucoup de denrées sont moins chères qu'à Paris : lait, légumes, fruits.

Pour les mutilés isolés et les familles ne désirant pas préparer leurs

repas, il est de braves femmes qui acceptent de les nourrir pour 10, 12, 13 francs par jour (trois repas).

Il a été cherché des rez-de-chaussée non humides, accessibles aux mutilés qui se meuvent sur des petites voitures, des appartements en étage pour les autres. Des offres sont faites pour pavillons entiers au milieu de jardins. Toutes s'entendent pour un mois au moins et au delà si on le désire.

Départements rivages maritimes et montagnes, où des locaux de contenance variée sont offerts : Alpes-Maritimes, Aube, Calvados, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Jura franco-suisse (Morteau), Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Moselle, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Vosges.

Pour tous renseignements, s'adresser au capitaine Paulhiac, 22, rue Ernest-Cresson, Paris (14^e).

Une maison de retraite à Montpellier

Il vient d'être créé, à Montpellier, un Foyer des Invalides, où l'Office National des Mutilés de Guerre admettra, sur leur demande, un certain nombre de mutilés pensionnés de guerre.

Ils y seront, moyennant l'abandon des deux tiers de leur pension, logés, nourris et blanchis. En outre, ils recevront, le cas échéant, gratuitement, tous les soins médicaux qui leur deviendraient nécessaires en plus de ceux dont ils ont déjà la gratuité en vertu de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919.

Les pensionnaires auront à leur disposition le jardin, vaste et bien ensoleillé, de l'établissement et seront libres de sortir en ville tous les jours, de 12 heures du matin à 10 heures du soir, et le dimanche de 8 heures du matin à minuit.

Voilà un exemple à donner, car il est réalisable dans la plupart de nos villes de province. Ce Foyer des Invalides serait tout indiqué pour être le siège, à l'instar de ce qui vient d'être fait à Paris, d'une « Promenade des Mutilés », qui, une fois par semaine, ou deux fois par mois, amènerait à la porte de cet asile les autos que des gens de bien et de cœur voudraient bien mettre à la disposition de ses hôtes.

Les Glanures du Mois

La Confédération Nationale de la France Meurtrie vient encore d'enregistrer une nouvelle démission. Cette fois, c'est l'Association des Ecrivains Combattants qui se retire et nous reproduisons ci-dessous la lettre adressée par notre camarade Thierry-Sandre, président de cette Association, aux membres du Conseil d'administration de la Confédération :

« Paris, 17 juin 1928.

« Mes chers camarades,

« Je vous prie d'enregistrer que l'Association des Ecrivains Combattants se retire de la Confédération Nationale des Anciens Combattants.

« Quand nous avons demandé que fût créée la Confédération et aidé à sa création, nous pensions que la Confédération serait l'organe unique, courageux, puissant, et donc neuf, dont les victimes de la guerre, quelles que soient les diverses Associations où elles sont inscrites, ont besoin pour obtenir enfin les satisfactions matérielles et morales qu'elles mendient, morceau par morceau, depuis 1914.

« Seule, l'union des anciens combattants — pratiquement l'union sincère de leurs groupes ou, mieux, de leurs syndicats — peut réaliser de grandes choses. C'est cette union que les délégués aux Etats Généraux du 11 novembre 1927 acclamèrent. Nous avons vu, trois mois plus tard, pour l'élection des membres du Conseil d'administration, que les rivalités et les ambitions de personnes et de groupes, honnies à Versailles, n'avaient pas désarmé. Plus récemment, une importante Association, forte du nombre de ses adhérents, a remis au Gouvernement en fin de congrès, le cahier de ses revendications et s'est ainsi dégagée de la discipline consentie. Or, il était accepté par tous que nul ne tenterait plus de démarches particulières, la Confédération ayant mission d'agir au nom de tous. L'exemple vient de trop haut pour qu'il ne soit pas inquiétant.

« Nous, écrivains combattants qui, sans ambition et sans crainte d'aucune espèce, avons voulu aider de toute notre ardeur tous nos camarades anciens combattants, mutilés, réformés, veuves, ascendants et orphelins, dont les efforts dispersés n'aboutissaient qu'à la défaite, nous ne pouvons plus collaborer à une entreprise que l'on cherche de

différentes parts à faire avorter. Nous ne pouvons plus assister, complices tacites, au malheur et à l'impuissance, qui durent depuis trop longtemps, de toutes les victimes de la guerre. Chacun doit prendre ses responsabilités. Nous prenons les nôtres. Nous ne sommes que 480, une Association minuscule : une goutte d'eau dans votre océan. Nous ne saurions vous convaincre. Nous préférons quitter la Confédération Nationale, que nous avons créée et qui ne répond pas à son objet.

« Croyez, mes chers camarades, à nos regrets et à notre tristesse.

« Pour le Comité de l'A. E. C. :

« Le Président,

« THIERRY-SANDRE. »

Dès le lendemain, Emmanuel Bourcier publiait, dans *Paris-Midi*, un article relatif à cette démission, et la grande presse se trouvait ainsi saisie de ce regrettable conflit. Dans *La Voix du Combattant*, organe officiel de l'U. N. C., Henri Rossignol, président de l'U. N. C. et secrétaire adjoint de la Confédération Nationale, s'exprime ainsi au sujet de l'attitude de Thierry-Sandre :

« Que les Etats Généraux de Versailles n'aient pu satisfaire tout le monde, ce n'est pas à moi à le dire, puisque j'ai été, dès la première heure un de ceux qui les ont critiqués, mais j'estimais, et je persiste à estimer, que ce n'est pas faire besogne utile que de critiquer continuellement sans dégager dans les mouvements de rassemblement de la génération du feu les indices favorables à l'action des Anciens Combattants.

« Le 11 mars dernier, lorsqu'à nouveau nous nous sommes réunis dans la Salle de l'Institut Océanographique, je me suis efforcé de tracer un programme d'action civique ou, pour parler plus nettement et plus franchement comme j'en ai l'habitude, un programme d'action politique.

« Je sais très bien que par suite de la diversité même des esprits en présence, il nous a été difficile à ce moment de nous rallier sur un programme déterminé et qu'en raison même de la date à laquelle nous nous étions réunis, il n'était guère possible de préparer les élections de 1928.

« Je sais très bien aussi que par suite d'incompréhensions et d'erreurs, un certain nombre d'Anciens Combattants n'ont pas cru pouvoir accepter les places qu'ils jugeaient en nombre insuffisant dans le sein du Conseil d'administration.

« Fallait-il pour cela démolir les quelques fondations que nous avions pu élever ? Ne fallait-il pas, au contraire, s'efforcer de rapprocher les dissidents et faciliter ainsi la collaboration indispensable entre tous ceux qui appartiennent à la génération du feu ? »

* * *

Pour nos camarades rédacteurs du journal *Rassemblement*, voici comment l'action civique des Anciens Combattants doit être envisagée :

Il ne s'agit pas d'établir un programme d'une précision absolue et d'une portée trop générale.

Il ne saurait être question, notamment, de faire adopter par les Comités d'action civique, qui sont, ne l'oublions pas, des Comités locaux, le programme complet de « *Rassemblement* » avec ses précisions sur l'organisation de l'Etat et sur les questions nationales et internationales.

L'étude de ces problèmes dépasse les Comités locaux et risquerait de leur faire perdre de vue leur objectif immédiat et avant tout pratique qui doit se résumer en un seul terme : *se rendre utiles*.

Il faut bien néanmoins formuler de grands principes qui serviront de base à l'action et auront surtout pour but de lui préciser l'état d'esprit qui devra animer les Comités. C'est, en effet, de cet état d'esprit qu'ils tireront toute leur force et toute leur autorité, en les plaçant de suite au-dessus des partis avec un idéal de justice sociale qui ne peut manquer d'attirer tous les hommes de cœur et de devoir.

Les principes à adopter sont les suivants :

1° Examen de toutes questions en dehors de tout esprit préconçu, avec l'*esprit combattant*, tel qu'il a été défini bien souvent, c'est-à-dire esprit de justice, esprit de solidarité, esprit de tolérance et sentiment du devoir.

2° Reconnaître la cellule familiale comme la cellule de base de l'organisation sociale et en tirer toutes conséquences du point de vue de la protection matérielle et morale de la famille et des droits du chef de famille.

3° A mettre que tout commandement, toute prérogative, tout droit constituent une *fonction sociale* qui ne peut trouver sa justification que dans l'intérêt général.

4° Tendre vers la collaboration du travail et du capital sur la base du développement des organisations professionnelles et de leur intégration dans l'Etat, seul moyen de supprimer la lutte des classes.

L'adoption de ces quatre principes, auxquels on peut en ajouter d'autres, basés sur le même esprit, établira entre les militants d'action civique une unité de pensée qui est indispensable pour leur donner toute la cohésion utile et pour créer la mystique nécessaire à entraîner les masses.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que ce ne sont pas les programmes des politiciens qui sont mauvais par eux-mêmes puisqu'ils ont tous des points communs. Ce qui est néfaste, c'est l'esprit dans lequel ils sont conçus et parfois appliqués. C'est cet état d'esprit qu'il importe de détruire pour lui substituer un état d'esprit nouveau imprégné des principes ci-dessus.

* * *

Dans *Le Journal des Mutilés et Réformés*, René Cassin, président honoraire de l'U. F., examine quelle doit être la répercussion de la stabilisation sur le rajustement des pensions. Voici son opinion judicieuse :

« La stabilisation légale va favoriser les affaires et les exportations. Il faut donc tenir fermement les deux principes :

« 1° *Des pensions équitables dans un budget équilibré.*

« 2° *Pas de réduction des ressources du budget, tant que la dette de la Nation envers ses créanciers privilégiés ne sera pas stabilisée et payée suivant le coût de la vie.*

« Au lendemain de l'armistice et pour obtenir notre charte des pensions, j'avais dressé un tableau des créanciers du pays suivant leur rang réel.

« Ils se présentaient alors dans l'ordre suivant : fournisseurs de l'Etat, prêteurs d'argent, sinistrés, serviteurs professionnels de l'Etat, combattants et victimes de la guerre.

« Nous occupions le bas de l'échelle, malgré la nature éminente de notre titre, à une distance inouïe des autres créanciers, faute de loi de pensions.

« Au lendemain de la stabilisation, qui clôt la période d'après guerre, les choses ont-elles profondément changé ?

« Non dans l'ensemble. Les chiffres sont seulement moins mauvais. »

La Page des Sans-Filistes

5^e LISTE D'ADHESIONS A LA SECTION DES SANS FILISTES

Berger (A.), 29, route de Toulouse, Bordeaux.
Dormont (André), Sartonnay (Ain).
Gros (F.), à Albens (Savoie).
Leloup, Vesoul (Haute-Saône).
Petrucci, 82, rue de la Folie-Méricourt, Paris.
Roger, 11, avenue de la Côte-d'Or, Vigneux-sur-Seine.
Seguy, 9, rue Maury, Toulouse.
Saulnier (Louis), à Lerilly (Allier).

Ainsi qu'il a été dit dans notre précédent Bulletin, à la suite d'une collecte faite en Danemark pour les soldats aveugles français, une somme importante a été remise à la Société de secours aux Blessés militaires (Croix-Rouge Française), dans le but d'aider les Aveugles de guerre à se procurer soit un instrument de musique, soit un appareil de T. S. F.

La Société de Secours aux Blessés Militaires, 21, rue François-I^{er}, Paris, nous fait savoir que les Etablissements Telex, rue Primate, à Paris, ont bien voulu établir un plan d'appareil à 3 lampes, très perfectionné en même temps que très simple, qu'ils lui laissent au prix de 500 francs.

La Société de Secours aux Blessés Militaires est disposée à aider les aveugles à se procurer cet appareil, en participant à son achat dans une certaine mesure. Si, en effet, elle devait fournir ces appareils gratuitement, la somme qu'elle vient de recevoir serait très rapidement épuisée, au détriment d'un grand nombre d'aveugles.

En conséquence, les Aveugles de guerre qui désireraient un appareil Telex voudront bien s'adresser au Bureau des Aveugles de cette Association, 21, rue François-I^{er}, Paris (8^e). La commande devra être accompagnée d'une somme de 250 francs et la Société de Secours aux Blessés militaires la complétera.

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Bonamy, d'Aubry-les-Douai (Nord), nous font part de la naissance de leur deuxième fille, Josiane.

Notre camarade et Mme Deltor (Adrien), de Rieupeyroux (Aveyron), nous font part de la naissance de leur fils, Jean-Joseph, né le 21 mai 1928.

Notre camarade et Mme Tourneux, de Marly-Gomont (Aisne), nous font part de la naissance de leur fille, Jacqueline, née le 30 mai 1928.

Notre camarade et Mme Adam (Ernest), de Toul, nous font part de la naissance de leur neuvième enfant, Arlette-Jeanne, née le 14 juin 1928.

Notre camarade et Mme Petit (Joseph), de Bosc-le-Hard, nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Roger, né le 1^{er} juin 1928.

Notre camarade et Mme Hemery (Pierre), de Saint-Jacut (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fille Odette, née le 10 mai.

MARIAGES

Notre camarade Teilhet, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Queyrie, célébré le 16 juin 1928.

Notre camarade Doiteau nous fait part de son mariage avec Mlle Maria Lemaître, célébré le 16 juin à Villaines-la-Juhel (Mayenne).

Notre camarade Basset (Jean), de Mauriac (Cantal), nous fait part de son mariage avec Mlle Julia Tanghe, célébré à Mauriac, le 6 janvier 1928.

Notre camarade Kemp nous fait part de son mariage avec Mme Vve Guérin, célébré le 18 avril 1928.

Notre camarade Mangin, de Lunéville, nous fait part de son mariage, célébré le 18 avril 1928.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Gouzé, de Bordeaux, décédé en janvier 1928.

De notre camarade Hamel (Jean), décédé à Marbache (Meurthe-et-Moselle), le 5 juin 1928.

De notre camarade Bouchama, de Sainte-Anne-d'Auray, décédé le 11 juin 1928.

De notre camarade Mallet, de Montigny (Cher), décédé le 22 juin 1928.

De la femme de notre camarade Malavault, de Paris, décédée le 20 juin 1928.

De la femme de notre camarade Dolmière, de Lyon (Rhône), décédée le 28 juin 1928, à l'âge de 65 ans.

De la fille de notre camarade Ménager d'Avezé (Sarthe), décédée le 23 juin 1928, à l'âge d'un mois 1/2.

Du fils de notre camarade Bouché (René), de Bagoué par Civray (Vienne), décédé le 17 avril dernier, à l'âge de 11 ans.

Du père de notre camarade Charrier (Mathurin), décédé le 27 juin, à l'âge de 83 ans.

De la mère de notre camarade Le Trouher, décédée le 19 juin, à l'âge de 66 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 juin, une somme de 13.000 francs, se répartissant comme suit :

Décès et couronnes.....	9.500
Naissances	1.600
Secours	1.900

Il y a lieu d'ajouter à ces 13.000 fr., une somme de 35.500 fr. pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 19 demandes de secours, dont 10 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Tihon, 10 fr. — Cordonnier, 10 fr. — Burkard, 5 fr. — Abeilhe, 20 fr. — Adberahmann, 10 fr. — Loistron, 5 fr. — Graglia, 10 fr.

COTISATIONS POUR L'ANNEE 1928, ENVOYÉES A LA DATE DU 6 JUILLET

Bossus, Delhomais, Rondeau, Corlobé, Bastion, Deville, Moron, Dupuy, Betoux, Toudouri, Riquart, Mauny, Ceysson, Mathieu, Detoc, Laffargue, Fauvel, Bertrand, Veau, Susillon, Tihon, Martin (Paul) (rachat), Colas, Venier, Carpentier, Grand (J.), Freixes, Cordonnier, Buron, Pinson, Marchand, Chellé, Comble, Gailly, Dehner, Lefebvre (J.), Devillers, Cailleau, Henry, Molinas, Brevet, Poubane, Soubien, Darras, Calmette, Delourmel, Levêque, Finbel, Lardet, Dargegen, Favre, Arnaud, Coulon, Favier, Marion, Mege, Cordon, Josset, Sergent, Demalaine, Lemaire, Dussaud, Merlet, Guilbot, Corbel, Magat, Riffaud, Touzet, Bonnetain, Jarré, Sarré, Daraspe, Marceteau, Gautier (P.), Olivet, Théodule, Cabrol, Leblanc, Wetzell, Dozinell, Lacambre, Boitel, Guilpain (rachat), Jeanniard, Manche, Buissonnière, Gorce, Cottin, Bouheret, Moley, Rathery, Mattei, Stolz, Koeberlé, Loistron, Lombard, Teissier, Cheutet, Pisson, Meunier, Senechal, Deleugaigne, Curé, Jonchier, Durant, Paradis, Dulucq, Vandeworde, Capelle, Foucher, Tilloloy, Loizeau, Chavin, Le Serrec, Lorrain, Roussaux, Le Gouar, Rolland, Tuloup, Rateau, Emo, Mithouard, Le Nouveau, Boyer, Bazinet, Besnard, Boutaric, Bouguen, Robert (J.), Roi, Lemerle, Bughin, Houdré, Fondement, Lescadieu, Debeaupuis, Cordelier, Marchal (Cl.), Ramspacher, Deglise, Albert (V.), Vandelin, Leunoz, Bellesœur, Massart, Parent, Kuster, Raffat, Pion, Davailon, Niant, Simion, Rohart, Guermonprez, Ballet, Poezevara, Berton, Pluchot, Pouget, Chaillou, Feret, Pinaquy, Baudin, Videmont, Graglia, Baranger, Rateau, Munch, Chambost, Delcroix, Beda, Decours, Moisan, Briand, Calmes, Belmontet, Grousset, Fournier (C.), Lajous, Poirier, Renou, Ballay, Tourneux, Wlending, Hervoir, Leroy (M.), Marinèche, Degense, Michel (J.), Guillaume, Herouard, Champonnier, Bentejac, Lafaille, Perrot, Duplan, Ott, Brice, Robinet, Burkard, Bertrand (P.), Bou-

chet, Janet, Griziaux, Eiselé, Menetrez, Bibois, Hartier, Feilgerolles, Porcheron, Piault, Lacour (L.), Benaud, Juillard, Sanschagrin, Geniès, Monceau, Delahaie, Horlon, Tanis, Maubert, Vialatte, Hebreard, Vichet, Moulin, Baudon, Lartisien, Cullet, Cagnard, Longeagne, Vial (F.), Muller (J.), Jabouille, Braun, Ledan, Faudot, Petit (J.), Le Floch, Speltz, Reynes (G.), Laird, Mautemps, Carudel, Ferrari, Pauvert, Giorgetti, Poussard, Lecaudey, Marchadour, Leblond, Labre, Pelletier (J.), Desseignes, Hassen Kraïm, Lauro, Julia, Bathelier, Barlet, Jullien, Lazaro, Gary, Bargoin, Brissonet, Laborie, Binio, Boudot, Caralp, Lepine, Grenet, Le Treust, Le Boulout, Meimouna, Desigaud, Lelarge, Valienne, Ragon, Douard, Bosquet, Lemaire (P.), Johannsen, Richard, Haidon, Vion, Baizal, Mille, Passebon, Martin (Ch.), Gohin, Cardaliaguet, Saltel, Lafaye, Lacroix, Imbert, Reynès (F.) (rachat), Legrand, David (E.), Baudoin, Peron, Cartereau, Hamon (V.), Robin, Bouchet, Houdry, Bouet, Borla, Castex, Isnardy, Focé, Michel (F.), Renaud (E.), Melin, Verpoort, Sabiani, Ristori, Monfort, Le Bis, Deroche, Georges (A.), Dangas, Bouché (R.), Auclair, Estienne, Liotaud, Leuzy, Pleinch, Le Mire, Laubard, Salah ben Zerouk, Felix (Marius), Fabre (A.), Vincenzo, Paris, Blanc (A.), Guerry, Lebourg, Fitas, Guironnet, Gerbelli, Dietz, Guesnier, Perrin, Veyret, Jeandin, Pialat, Dolmière, Boiteau, Djouana, Cinquin, Goguillon, Vidal, Grispoir.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration

DU 9 JUIN 1928

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Scapini, Favret, Grillet, Bloncourt, L'Evesque, Amblard, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Guillam, Laffargue, Lauté, Malgat, Muller, Nicolai, Virot.

M. de Traversay, Président du Comité d'Action.

Les camarades : Garconneau, Gudefin, Saillot, Tissier.

Excusés :

Antoine, Arnault, Bardoux, Cabasson, Derunder, Goubin, Lallement, Lagarde, Noireaux, Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine, Izaac, Lallement.

A Favret : Cabasson.

A Bloncourt : Bardoux, Derunder, Goubin, Noireaux, Satgé.

A Laffargue : Lagarde.

1° *Procès-verbaux des séances des Conseils des 5 et 16 mai 1928 :*

Adoptés à l'unanimité.

2° *Situation financière du mois de mai 1928 :*

Adoptée à l'unanimité.

3° *Conférences internationales de 1928 :*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Après examen des invitations qui nous ont été adressées par la C.I.A.M.A.C., en vue de nous faire représenter au Congrès qu'elle organise à Berlin et qui se tiendra les 9, 10 et 11 août prochain, et par la F.I.D.A.C. pour le Congrès qui se tiendra à Luxembourg les 12 et 13 septembre, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'assister à ces deux réunions internationales et désigne son président et son secrétaire général pour le représenter.

4° *Proposition en faveur des veuves et des orphelins :*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Le Conseil prend connaissance de la motion déposée par le Bureau :

« Le Conseil d'administration décide de présenter à l'assemblée générale un vœu tendant à accorder aux veuves de nos camarades, membres titulaires de l'U. A. G., une somme de 3.000 francs et une somme de 400 francs par enfant âgé de moins de seize ans.

« Si un membre titulaire ne laisse pas de veuve, la personne, désignée par le camarade, comme bénéficiaire de l'allocation pour décès, recevrait également une somme de 3.000 francs.

« Les allocations en faveur des veuves ne leur seront servies que si les camarades, au moment de leur décès, étaient membres titulaires de l'Union depuis au moins un an ou si le mariage a été rompu par la mort accidentelle de l'époux.

« Toutefois, le Conseil d'administration se réserve de prononcer des dérogations à cette règle et d'accorder ces allocations après examen des dossiers individuels des camarades membres titulaires qui ne réuniraient pas les conditions de présence ci-dessus indiquées. »

Diverses observations sont présentées par quelques administrateurs, notamment par Lauté, qui dépose de son côté une motion tendant à ce que l'on prenne pour point de départ de l'augmentation proposée, la date de la dernière assemblée, étant entendu que cette mesure ne

pourrait, en aucun cas, créer un précédent pour des augmentations à envisager ultérieurement.

Après un échange de vues entre les administrateurs, Lauté retire sa motion et le Conseil, à l'unanimité, adopte les propositions du Bureau.

5° *Améliorations à apporter à la « Maison de l'Aveugle » :*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Le Secrétaire général soumet au Conseil les propositions du Bureau tendant à la création d'une quatrième chambre dans notre maison de la rue Ballu, et à l'installation du chauffage central dans notre siège social.

Après examen des devis établis par divers entrepreneurs prévoyant une dépense d'environ 30.000 francs pour les travaux de peinture et les aménagements ci-dessus indiqués, le Conseil, à l'unanimité, ratifie les propositions du Bureau.

6° *Questions diverses :*

Lecture est donnée de demandes émanant de trois camarades :

Montgermont (Lucien), demeurant à Bettancourt-Saint-Ouen (Somme), pension provisoire, sollicite un prêt d'honneur de 500 francs, lui permettant d'attendre le paiement de sa pension le 1^{er} juillet.

De Budt (Gustave), 93, rue Jordaens, Lille (Nord), victime civile, demande l'allocation pour la naissance de son fils Valentin, né le 5 mai 1928.

Bathelier (Félicien), 14, rue Saint-Lazare, Orange (Vaucluse), blessé d'avant-guerre, sollicite un secours lui permettant d'accompagner dans son pays natal sa femme qui vient de subir une opération.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les propositions suivantes du Bureau :

Montgermont (Lucien), prêt d'honneur de 500 francs accordé.

De Budt (Gustave), allocation pour naissance : accordée.

Bathelier (Félicien). Demande de secours rejetée. Des démarches seront faites auprès des Compagnies de chemins de fer pour qu'un permis de voyager lui soit délivré, ou qu'une réduction de tarif lui soit consentie.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Chavet (Louis), 36, rue du Général-Cremer, Colombes (Seine), réformé à 100 0/0, article 10.

Martin (Gabriel), Hôtel du Lion-d'Or, Pont-de-Gennes (Sarthe), réformé à 100 0/0, article 10.

Ces deux camarades, qui étaient titulaires d'une pension provisoire, viennent d'obtenir leur titre définitif, et leur adhésion à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires, est prononcée à l'unanimité.

Glorian (Maurice), 221, Cité de la Chapelle, Oignies (Pas-de-Calais), victime civile, 100 0/0, article 10.

Mme Duchatel (Jenny-Marie), à Lebusquière (Pas-de-Calais), victime civile, 100 0/0, article 10.

Glorian (Maurice) et Mme Duchatel (Jenny-Marie) sont admis membres de l'U. A. G. au titre de victimes civiles.

Lecture est donnée de deux invitations émanant de la Fédération Nationale des Mutilés (Fédération Maginot) et de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés (U. N. M. R.) pour leurs Congrès annuels qui doivent se tenir le 15 juillet prochain, à Bar-le-Duc et à Péri-gueux.

Le Conseil décide de se faire représenter à ces deux réunions.

Il accepte également l'invitation qui lui a été adressée par la F.I.D.A.C., en vue de la manifestation qui aura lieu à Cassel, le 7 juillet, à l'occasion de l'érection d'un monument en l'honneur du maréchal Foch. Le Bureau, accompagné du drapeau, représentera le Conseil à cette cérémonie.

Après avoir pris connaissance d'une lettre du Président du Groupe de Paris, de l'A.G.M.G. relative à l'organisation d'un meeting de protestation, au sujet du maintien, à la tête de l'Office National des Pupilles, de MM. Seguy et Agar, non combattants, le Conseil, invité à se faire représenter à ce meeting, désigne son secrétaire général comme délégué.

Lecture est donnée d'une lettre de notre camarade Biray, président du Groupement Régional de Bordeaux, au sujet de la création d'une maison de repos éloignée de Franceville.

Le Conseil décide de renvoyer la question à la Commission de Franceville pour une documentation plus complète, et la reprendra dans une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMMISSION
DU GROUPEMENT REGIONAL DU NORD DU 3 JUIN
1928

La Commission a tenu sa réunion annuelle, le dimanche 3 juin, Café du Lion-Noir, à Hazebrouck.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Planquette, entouré de tous les délégués; le camarade Hennebique, victime civile de guerre est présent.

Lecture du compte rendu de la dernière assemblée régionale; après quelques explications fournies à Bridoux, il est adopté.

Lecture du bilan financier de l'exercice écoulé, clos le 31 mai; après avoir pris connaissance du rapport fourni à ce sujet par notre dévoué trésorier, M. Piat, la Commission statue sur une nouvelle utilisation des fonds disponibles et donne tous pouvoirs au trésorier pour agir au mieux de ses intérêts.

Les membres de la Commission adressent au camarade Scapini, président de notre Union, leurs sincères félicitations pour son élection comme député et lui font confiance pour mener à bien les revendications qui nous tiennent le plus à cœur.

La Commission décide de proposer à l'assemblée régionale deux vœux, le premier déposé par Webber :

1° Que lors du décès d'un pensionné de la loi du 31 mars 1919, la partie du trimestre non perçue soit exempte des droits de succession;

2° Que le Conseil d'administration de l'Union étudie à nouveau la question de la création d'une nouvelle maison de repos, décidée par la dernière assemblée de Paris; il semble, en effet, que le choix d'un emplacement soit rendu difficile par le fait que les camarades des différentes régions revendiquent le bénéfice de l'emplacement; l'Union sera donc dans l'impossibilité absolue de contenter tout le monde et il serait à craindre que le crédit de 100.000 francs, voté un peu hâtivement peut-être, paraisse à beaucoup en disproportion avec le résultat final. Il serait profitable à tous que l'Union remplaçât ce projet par le vote de crédits permettant aux camarades habitant loin de Franceville et ayant des enfants, d'effectuer ce déplacement sans avoir à supporter les frais résultant des non-réductions accordées à nos enfants. Le premier obstacle étant ainsi comblé, il resterait à étudier le projet d'agrandissement de Franceville.

La Commission demandera à l'assemblée régionale de relever l'indemnité de 25 francs accordée au délégué assistant à l'assemblée de Paris, au taux de 35 francs.

Elle décide de porter pour cette année l'indemnité des membres du groupement assistant à notre assemblée régionale de 10 à 15 francs. Elle fixe cette dernière au dimanche 7 octobre à Lille. Les camarades désireux de poser leur candidature comme délégués sont priés d'avertir le secrétaire avant le 1^{er} octobre.

Les convocations individuelles seront adressées en temps utile. Après échange de vues sur les questions à l'ordre du jour de cette assemblée, la séance est levée à midi et demi.

Le Secrétaire :
Léon MURET.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES MASSEURS LE 15 JUIN 1928

La séance est ouverte à 20 h. 30.

Sont présents : Favret, Cardot, Erb, Guitard, Bellevenue.

Excusés : Grillet, Muret, Poirson, Pellissier.

Lecture est donnée de la lettre du camarade Poirson de Nancy, formant les vœux suivants :

1° Que les masseurs aveugles travaillant dans les hôpitaux militaires bénéficient de la titularisation, avec tous les avantages : congés, maladie, retraite, etc.

2° Que les masseurs aveugles, employés dans les hôpitaux militaires soient assimilés à l'emploi d'infirmiers spécialisés, et soient admis dans le personnel hospitalier, le massage étant un traitement ordonné par les médecins.

3° Que ces mêmes employés ne soient plus classés dans les catégories d'ouvriers ou de manutentionnaires : le masseur travaille sans outils et le massage exige des connaissances anatomiques et techniques qui devraient faire admettre les masseurs dans le corps hospitalier.

4° En ce qui concerne les équivalences d'emploi, que les masseurs soient au même titre que les infirmières avec la différence de salaire qui est fait d'homme à femme, et 30 jours de congé annuel.

Guitard rappelle que les masseurs ayant un an de service au 30 avril 1924 sont titularisés. L'article 18 n'est pas encore appliqué pour aucune catégorie, mais ne tardera pas à l'être.

Bellevenue, répondant au deuxième vœu exprimé par Poirson, indique que dans les hôpitaux militaires, les masseurs sont actuellement assimilés aux ouvriers professionnels.

Erb signale que les masseurs étaient assimilés autrefois aux manutentionnaires, et qu'une première étape a été ainsi franchie.

Guitard. La loi des accidents de travail est en instance de réforme devant le Parlement. Les masseurs titulaires du diplôme d'Etat seraient rétribués directement par les Compagnies d'assurances lorsqu'ils exécuteront des massages d'après ordonnances de médecin. Cet additif de

l'article 4 de la loi de 1898 a été voté par la Chambre le 22 décembre 1927, mais n'a pas encore été ratifié par le Sénat. Les Compagnies d'assurances n'appliquent actuellement aucun tarif et paient les masseurs comme elles veulent.

Questions diverses

Guittard informe ses camarades qu'il existe un Bureau appelé Bureau paritaire de placement des infirmiers et infirmières à la mairie du 8^e arrondissement, 3, rue de Lisbonne, ouvert tous les jours de 2 heures à 5 heures. Les infirmiers et masseurs peuvent s'y faire inscrire, ils n'ont qu'à se présenter avec les pièces justificatives. Le public et les docteurs s'adressent à ce Bureau pour demander des masseurs.

Il existe également une Amicale des Masseurs de France, 4, rue Brochant (17^e), et un Syndicat des Masseurs Infirmiers, 31, rue de Turenne, Paris (3^e). Ce dernier est affilié à la Fédération sanitaire. Cette puissante organisation, d'accord avec le Syndicat général des Médecins de France, étudie actuellement le statut du personnel sanitaire.

Erb et Guittard sont réélus commissaires pour l'exercice 1928-1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 30.

AVIS DIVERS

Notre camarade Paul Rottée, facteur de pianos, 25, rue du Midi, Vincennes, nous informe qu'il tient à notre disposition d'excellents pianos de bonne fabrication, vendus de confiance au prix de 3.800 fr. Facilités de paiement. Demandez son catalogue franco.

Veuve de guerre ayant un fils de 15 ans (a soigné mari malade pendant huit ans), possédant une petite maison dans un climat agréable, prendrait pensionnaire aveugle de guerre, homme bien élevé, soit professeur, officier de carrière, ou autre, mais de goûts simples, qui aimerait vivre la vie de famille, et qu'elle soignerait avec dévouement.

Ceux de nos camarades que cette offre intéresserait voudront bien nous demander des renseignements complémentaires.

M. Dietz, 26, rue Vivienne, Paris, réformé n° 1 d'avant-guerre, se tient à la disposition des membres de l'U.A.G. pour leur consentir des prix spéciaux pour décorations et insignes.

M. L. Rouvière, 20, rue Clemenceau, Rambervillers (Vosges). Fabrique de bois de brosses. Dépôt de matières premières pour la broserie, fait des conditions spéciales aux brosiers aveugles. Lui demander son tarif envoyé gratuitement. On peut écrire en Braille.

Le camarade Daubenay, à Saulcet (Allier), serait reconnaissant aux camarades ou aux personnes qui pourraient lui donner les renseignements utiles, afin de lui permettre de trouver une maison d'au moins quatre pièces et un jardin dans les environs de Paris (banlieue ou grande banlieue).

Une dame domiciliée à Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise), prendrait comme pensionnaire un aveugle de guerre désireux de bénéficier de la vie de famille. Pour toutes précisions concernant cette offre, s'adresser au Bureau de l'U.A.G.



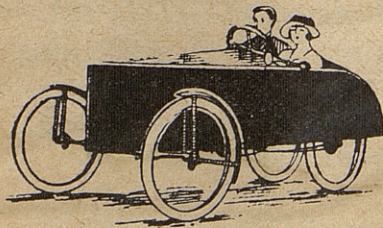
LE " VELOCAR "

Voici venir les vacances et la bicyclette est pour beaucoup de personnes la plus grande de leur distraction. Mais pour nous, les bicyclettes en tandem ou accouplées ne sont pas le rêve, car c'est notre compagne qui a forcément la place la plus fatigante et si l'on a des enfants la question se complique. Eh ! bien, le « Vélocar », dont le succès va grandissant, répond exactement à nos besoins. Trente camarades l'ont si bien compris qu'ils en sont devenus acquéreurs et huit d'entre eux ont abandonné leur tandem ou leur accoupleur.

Parmi le public, on voit des gens, possédant des automobiles, acheter un « Vélocar » pour les plages, ou encore d'autres partent pour Paris-Toulon et Paris-Nice par la route.

Dans le Bulletin de décembre, j'ai écrit un article sur ce « Vélocar », je rappellerai seulement aux camarades que le « Vélocar » est une voiturette légère à pédales, pesant 58 kilos, ce qui permet de la mettre en bagages, qu'un changement de vitesse permet de monter toutes les côtes, que l'on peut emmener avec soi un ou deux enfants, selon leur âge, et qu'une capote peut abriter toute la famille ; avec quelques modifications, les amputés d'une jambe peuvent s'en servir et les amputés des deux bras peuvent le conduire.

Sur simple demande, un prospectus et des renseignements détaillés vous seront adressés et si vous désirez l'essayer à Paris, je suis à votre entière disposition sur rendez-vous demandé plusieurs jours à l'avance. Exception faite pendant le mois d'août.



M. M. LAMERAND

REPRÉSENTANT

47, Boulevard Ménilmontant

(PARIS XI^e)

Liste des Donateurs

Mme Vve Ramponi, Lugano (Suisse), 20 fr. — Produit d'un concert donné à la Salle Gaveau, 1.782 fr. 35. — Anonyme H., 50 fr. — MM. Dollfus-Mieg, Mulhouse, 100 fr. — M. R. Lacoux, Montrouge, 100 fr. — Mme Mus, directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles à Hanoï (Tonkin), 1.296 fr. 65. — Mme Ancelle, Paris, 10 fr. — Groupement de Défense du Commerce Parisien des Soieries, Velours, transmis par Mme Lévy-Weiss, 200 fr. — Notre camarade Munck, 10 fr. — M. René Suzé, Paris, 250 fr. — Anonyme, transmis par M. le Maire de Montbéliard, 50 fr. — M. José Pencherro Da Fonseca, Paris, 100 fr. — Anonyme, transmis par le journal *L'Intransigeant*, 500 fr. — Mme H. Canevel Stubbs, Calais, 200 fr. — Anonyme, n° 28.631, 500 fr. — M. le docteur Sabouraud, Paris, 100 fr. — M. le général J.-B. de Machado Vieira, Paris, 100 fr. — M. Roger Clinchant, Paris, 100 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, Avignon, 50 fr. — M. Behrendt, Paris, 25.000 fr. — Mme J. Condamine-Lyotard, Constantine, 5 fr. — Mme Dambielle, Le Caire, transmis par *Le Journal*, 317 fr. — Mlle Dobède, Aix-les-Bains, 200 fr.



Imp. Dubois et Bauer, r. Laffitte, Paris. — 1928.

Le Gérant : DECOËNE.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, GRILLET, NOIREAUX.
Secrétaire général : BLONCOURT.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : AMBLARD, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON,
COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, CONAN, GOUBIN, GUILLAM, IZAAC, LAPPARGUE,
LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLEN, NICOLAI, ROBERT (Maurice),
SATGÉ, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le BARON DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;
M. Marcel BLOCH;
Mme BROQUIN;
M. CHEPPER;
M. Pierre CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme CONTAMIN;
Mlle JALAGUIER;
Baronne DE GROTHUSS-GERNANDT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mme LÉVY-WEISS;
M. MAYER.
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAL;
D^r SCHNEIDER;
Colonel DE TRAVERSAY.

